

DEPARTEMENT HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE THANN

COMMUNE DE BITSCHWILLER LES THANN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 19(16+3)

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES  
SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Marie MICHEL – MAIRE

Présents : MM. et Mmes Jean-Marie MICHEL, Pascal FERRARI, Denise STUCKER, Denis AUER, Michel THROO, Alain SCHOULER, André DIEMER, Brigitte MUNSCH, Michel STURM, Héroïse LIEBER, Catherine KRETZ, Pierre REBISCHUNG, Marie-Dominique MLYNEK, Emmanuelle RUFFIO, Fabien DEBRUT, Christophe ADAM.

Absents excusés et non représentés : ./.

Absent non excusé : ./.

Procurations : Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT qui donne procuration de vote à M. Pascal FERRARI.  
Mme Katia HALLER qui donne procuration de vote à Mme Brigitte MUNSCH.  
Mme Aurélie JARRIGE qui donne procuration de vote à Mme Denise STUCKER.

=====

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2015 et de la séance extraordinaire du 21 janvier 2015
2. Location de la chasse communale 2015-2024 – agrément des candidats lot de chasse n° 2 A Rive droite pour la 2<sup>e</sup> adjudication du 27 février 2015
3. Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois 2016
4. Journée citoyenne
5. Informations - Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20 h, en souhaitant la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux. Il demande si quelqu'un souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Personne ne donne suite. Il propose donc de passer de suite à l'ordre du jour.

## **POINT N° 1**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2015 ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015**

Ces procès-verbaux, dont copies conformes ont été transmises à tous les membres du Conseil Municipal, sont soumis à approbation.

M. le Maire souhaite apporter une précision : M. André DIEMER qui était absent à la séance du Conseil Municipal du 21 janvier avait déposé une procuration dans sa boîte aux lettres personnelle. Mais ce document n'a pas été récupéré à temps par M. le Maire. Il n'a donc pas été tenu compte de la procuration de M. DIEMER lors de la séance et M. André DIEMER a été inscrit absent excusé.

Suite à cette observation, les deux procès-verbaux qui n'appellent pas d'observations ni de remarques sont approuvés à l'unanimité sans modification.

## **POINT N° 2**

### **LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2015-2024 – AGREMENT DES CANDIDATS LOT DE CHASSE N° 2 A – RIVE DROITE POUR LA 2<sup>ème</sup> ADJUDICATION DU 27 FEVRIER 2015**

Suite à l'infructuosité de la dernière adjudication du 16 janvier 2015 pour ce qui concerne le lot n° 2A – rive droite, une nouvelle procédure a été lancée avec une publication par voie de presse dans les annonces légales en vue d'une 2<sup>e</sup> adjudication le 27 février 2015 en demandant un dépôt des nouveaux dossiers pour le 19 février 2015.

Aucune nouvelle candidature n'a été réceptionnée en Mairie pour cette 2<sup>ème</sup> adjudication. La Commission Communale Consultative de la Chasse ne s'est donc pas réunie préalablement au Conseil Municipal.

M. le Maire précise que deux personnes ayant déposé un dossier pour la première adjudication ont fait connaître, par écrit, leur intention de maintenir leurs candidatures pour la deuxième adjudication, il s'agit de :

- M. Edouard HEINRICH domicilié 26 rue du Coteau à 68800 THANN
- M. Georges SCHUBETZER domicilié 78 rue de la Chapelle à 68800 LEIMBACH

La candidature de l'association « Les Chasseurs du Chauvelin » 64 rue de la Grande Armée 68760 WILLER-SUR-THUR reste toutefois valable, même sans écrit de leur part.

Ces 3 candidats sont donc agréés à participer à la nouvelle adjudication.

M. le Maire invite toutes les personnes intéressées à assister à la 2<sup>ème</sup> adjudication du lot de chasse n°2A, qui aura lieu le vendredi 27 février 2015 à 18h à la salle des fêtes.

### POINT N° 3

#### APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2016

M. le Maire explique que l'approbation de l'état d'assiette des coupes de bois se fait avec 1 an d'avance, afin que l'ONF puisse procéder au martelage des arbres à abattre

M. le Maire passe la parole à M. Denis AUER qui présente les prévisions de coupe, selon le tableau suivant :

Etat d'assiette – Année 2016 UT de la Thur – Forêt de BITSCHWILLER-LES-THANN					
Groupe	Série	UG	Surface UG	Surface parcelle	Numéro EA
Irrégulier	U	1_I	11,28	11,28	3609
Amélioration	U	11_A	8,57	8,57	3610
Amélioration	U	20_A	12,56	12,56	3611
Amélioration	U	24_A	12,69	12,69	3612
Régénération	U	27_R	12,26	12,26	3613
Régénération	U	32_R	4,47	4,47	3614
Amélioration	U	37_A	15,01	15,01	3615
Amélioration	U	38_A	13,68	13,68	3616
Amélioration	U	40_A	14,75	13,25	3617
Amélioration	U	44_A	7,91	7,91	3618

*Parcelle 1 : Martelage prioritaire, ce chantier sera peut-être avancé sur l'Etat de Prévision de Coupes 2015 afin de profiter de la fermeture de la route Joffre pour effectuer ces travaux.*

*Parcelles 11 et 20 : Travaux d'amélioration.*

*Parcelle 24 : Coupe mécanisée à 80% et le reste des travaux en régie.*

*Parcelles 27 et 32 : Régénération (gros bois).*

*Parcelles 37 et 38 : Jeune peuplement (travaux en bas des parcelles ; effectués en régie, pour le haut des parcelles : certainement ventes sur pied).*

*Parcelles 40 et 44 : Terrain en forte pente, seulement 2/3 de la surface sera coupée.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu les explications de M. Denis AUER, et après délibération :

- approuve l'état d'assiette des coupes de bois 2016

Pour permettre de voir certains de ces chantiers, une sortie forêt sera organisée à laquelle seront associés la commission environnement et l'ensemble du Conseil Municipal.

*20h15 : Arrivée de Mme Denise STUCKER.*

## POINT N° 4

### JOURNEE CITOYENNE

M. le Maire rappelle l'annonce qui a été faite lors de la cérémonie des vœux : l'organisation pour 2015 d'une journée citoyenne. Cette information a également été donnée en réunion des sociétés réunies afin de mobiliser le milieu associatif.

La date est fixée au samedi 13 juin 2015.

M. le Maire passe la parole à M. Pascal Ferrari pour présenter ce projet.

M. Pascal FERRARI explique qu'il s'agit de mobiliser les Bitschwillerois autour de différents chantiers afin de les inciter à s'approprier leur cadre de vie : c'est un projet participatif.

Tout d'abord, il faudra lister les chantiers potentiels : il s'agit de chantiers pouvant être terminés en une journée, proches du centre village pour la facilité d'accès et pour la visibilité des résultats, avec des travaux simples ne nécessitant pas de compétences particulières.

Une communication sera faite dans le bulletin municipal avec un coupon réponse pour les personnes qui souhaitent s'inscrire pour des projets déjà définis ou qui souhaitent apporter d'autres idées de chantier.

Les associations seront sollicitées pour se mobiliser au côté des Bitschwillerois.

Une demande de sponsoring au travers des entreprises est envisagée.

La journée s'organisera de 8h à 16h30/17h, avec un repas pris en commun.

Pour que le projet soit fédérateur, il est envisagé d'offrir un t-shirt, par exemple, aux bénévoles.

M. Pascal FERRARI explique que c'est un mouvement initié par la Commune de BERRWILLER qui dépasse notre région et qui tend à devenir un mouvement national.

M. le Maire conclut en synthétisant : cette journée va permettre de rassembler les Bitschwillerois autour de projets communs pour créer une unité et permettre l'embellissement de notre cadre de vie.

M. le Maire passe la parole à M. Michel THROO pour présenter les projets de chantiers. Cette liste est susceptible d'être modifiée avec d'autres propositions.

N°	Lieu	Actions « beau temps »	Actions « mauvais temps »	
1	Cimetière	Désherbage + <b>peinture des croix du Carré Militaire</b> Peinture partie blanche du monument ?		Avec le Souvenir Français
2	Forêt – Abri du Vogesapfad	Peinture intérieure abri Vogesapfad Ponçage mobilier Retourner le plateau de la table	Possible par mauvais temps	Proposé par Marc TSCHAEGLE (ONF)
3	Place de la Fonderie	Réhabilitation mobilier Grillage		

		Fauchage Fleurissement		
4	Rue de la Gare (derrière la gare)	Repeindre les bancs (prévoir des lattes) Nettoyage autour des conteneurs Grillage salle des fêtes		
5	Aire de jeux « WEST »	Grillage Peinture des agrès (voir normes)		
6	Fontaine (devant la Mairie)	Repeindre l'intérieur Nettoyer la robinetterie		
7	Ecole maternelle	Grillage ? mettre en place un paravent ? Mettre en place des bancs (voir normes peinture)	Repeindre le préau (proposer aux enfants de faire des décors qui seront collés pour faire une frise)	A valider avec le Conseil d'école
8	Ecole élémentaire	Installation de bacs à fleurs dans la cour (grande taille)	Peinture fenêtres (salle de religion)	A valider avec le Conseil d'école
9	Châtaigneraie	Défrichage du sentier		
10	Maison de retraite	Nettoyage des serres + chemin accès grotte		A valider avec la direction de la Maison de retraite
11	Kuppen	Installer 1 banc au-dessus de la partie défrichée		
12	Kerlenbach	Couper végétation entre Tuilerie et ancien stade Sécuriser le pont Enlèvement des déchets (Voir M. SCHMITT pour son cheval)		L'association des pêcheurs y participera
13	Repas	Préparation repas / apéritif Distribution boissons sur chantiers		
14	Eglise		Accès grenier	A compléter avec le Conseil de Fabrique
15	Espaces verts		Fabrication d'hôtels à insectes	
16	Salle des sports		Peinture 1 vestiaire	

Pour la bonne organisation de la journée, il faut prévoir un référent par chantier. Des photos des projets de chantier seront faites pour mieux définir les attentes.

Mme Emmanuelle RUFFIO demande s'il ne serait pas utile de prévoir un chantier à l'aire de jeux derrière l'ancienne poste. M. le Maire répond qu'il est prévu dans le budget 2015 une réfection totale.

M. Christophe ADAM demande si le matériel nécessaire sera fourni. M. Michel THROO indique qu'il sera demandé aux bénévoles d'apporter si possible leur propre matériel. Des gants de protection leurs seront fournis. M. le Maire indique que nous avons demandé une extension de notre assurance RC afin de couvrir les bénévoles et le matériel.

M. le Maire explique que les services municipaux sont sollicités sur la base du bénévolat. Il invite le Conseil Municipal à participer à cette journée et à faire parvenir des idées complémentaires avant le 25/02 pour la communication dans le bulletin.

Le nombre de chantiers définitifs sera fonction des personnes inscrites. Il est prévu une enveloppe de 10 000€ dans le budget 2015 pour l'organisation de cette journée citoyenne.

Mme Héloïse LIEBER demande sous quelle forme sera le coupon réponse et s'il n'est pas possible de rajouter un 2<sup>ème</sup> envoi sous forme de flyer. M. le Maire précise que le coupon sera joint au prochain bulletin communal et retient l'idée de relancer les habitants par des flyers dans le cas où les inscriptions ne seraient pas nombreuses.

Une communication se fera sous forme d'affiches dans les commerces, les écoles, les panneaux d'affichage et dans la presse locale.

## **POINT N° 5**

### **DIVERS-INFORMATIONS**

#### ➤ T.E.R.

M. le Maire souhaite communiquer une réponse à une demande de Mme Marie-Dominique MLYNEK concernant le problème du bruit du T.E.R. lié à l'absence de rails soudés.

Un courrier a été adressé à la SNCF pour évoquer ce problème dans la traversée de notre agglomération et la Commune a reçu une réponse en date du 23 janvier 2015. M. le Maire fait lecture de ce courrier : « (...) j'ai le plaisir de vous faire savoir que d'importants travaux de renouvellement de voie sont prévus dans cette zone, courant 2016, pour un montant de près de 2 millions d'euros. Cette modernisation des constituants de la voie, permettra de réduire l'impact sonore au passage des trains, notamment par la suppression de nombreux joints».

#### ➤ Recensement

M. le Maire rappelle que notre Commune a fait l'objet d'un recensement de la population cette année organisé par l'INSEE, avec comme nouveauté la possibilité de se faire recenser par internet.

Le recensement est clos depuis le 15/02/2015 et M. le Maire indique que nous avons déjà quelques chiffres provisoires.

On peut constater une baisse du nombre d'habitants : 1873 personnes recensées en 2015 contre 1934 personnes recensées en 2010. Ce chiffre n'est pas définitif, il faut y rajouter :

- les résidents de l'ensemble de la Maison de retraite (considérée comme une communauté et recensée à part)

- les habitants dont les logements sont non enquêtés pour cause d'absence ou de refus des habitants (19 logements en 2015 contre 7 logements en 2010), une moyenne sera calculée suivant nos estimations.

Le nombre de logements a augmenté, mais on constate plus de logements vacants (76 logements vacants en 2015 contre 61 logements vacants en 2010).

Il faudra attendre les chiffres définitifs, effectuer des comparatifs à ce moment là et développer la réflexion sur l'attractivité du village.

#### ➤ Elections

M. le Maire rappelle que le 22 et 29 mars prochain auront lieu les élections départementales. Le tableau de présence est distribué avec un changement pour ces élections : il n'y aura que 5 personnes par bureau de vote dans la journée et 4 personnes à chaque table de dépouillement le soir. Cela libère des membres du Conseil Municipal qui pourront être mobilisés comme suppléants en cas d'absence.

M. le Maire demande aux Conseillers de faire connaître leurs éventuelles absences très rapidement au secrétariat pour pouvoir organiser les remplacements.

Mme Héloïse LIEBER signale qu'elle ne pourra pas participer aux élections du 29 mars ; elle sera remplacée par M. André DIEMER.

#### ➤ Urbanisme

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des permis de construire ne sera plus assurée par la Direction Départementale des Territoires. L'Etat se décharge de cette mission et transfère cette charge aux communes ou aux communautés de communes.

Pour rappel, la demande de permis de construire est déposée à la Mairie, qui envoie le dossier à la DDT pour instruction du permis. A son retour, le dossier est étudié en Commission urbanisme avant que le Maire, ou son adjoint délégué, n'accorde ou refuse le permis de construire

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, cette compétence pourra être transférée à la CCTC qui missionnera le service urbanisme de la Ville de Cernay. Concrètement, les demandes de permis de construire seront instruites par le service urbanisme de la Ville de Cernay sous couvert de la CCTC.

Ce service sera effectué à titre gratuit par la CCTC, alors qu'il est valorisé à environ 6 000 à 8 000 € par an pour une commune comme Bitschwiller-les-Thann.

Une délibération devra être prise lors d'un prochain Conseil Municipal pour la délégation de cette compétence à la CCTC.

*20h50 : Arrivée de Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT.*

#### ➤ Organisation d'une course automobile

M. le Maire explique qu'il a reçu récemment un représentant de l'ASAPI (Association Sportive Automobile Plain de l'III) qui souhaite organiser, en 2016, une course automobile entre Bitschwiller-les-Thann et Sewen (parcours qui correspond à l'ancien tracé du rallye « Plaines et Cimes »).

Mme Héloïse LIEBER explique l'objet d'une Association Sportive Automobile qui organise des compétitions automobiles.

Ce projet sera soumis en juillet 2015 au Comité Régional du Sport Automobile. Toute l'organisation, la sécurité et le nettoyage des lieux seront pris en charge par l'ASAPI.

M. Christophe ADAM demande s'il est possible qu'une association du village, éventuellement les Sociétés Réunies, tienne un stand lors de cette manifestation. M. le Maire fera la demande auprès de l'association.

#### ➤ Benne déchets verts

Mme Marie-Dominique MLYNEK demande s'il est possible de mettre en place une benne pour les déchets verts. M. le Maire demande à M. André DIEMER de se renseigner sur les modalités et le coût pour la Commune. M. André DIEMER fera le nécessaire auprès du SIVU

mais souligne déjà le problème de la surveillance de cette benne ; en effet tout refus pour non-conformité du contenu de la benne est facturé 152€/tonne pour le traitement de l'ensemble de la benne.

M. Christophe ADAM informe le Conseil Municipal qu'un beau reportage sur la piste de ski du Thannerhubel a été diffusé dans le journal télévisé de TF1 le 29 janvier dernier. Il invite tous les Conseillers Municipaux qui n'ont pas pu le regarder à le voir en rediffusion sur internet.

=====

**Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 h 25.**